N° 60 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Vendredi 1er Mars 1907

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place de Trlobon).
TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 00 »
LOCALES . . . . 1 fr. » »

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 10, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 10
A LILLE : N° 97

Lire plus loin :

— *Le Conseil des Ministres.*
— *Les chiens auxiliaires de la police.*
— *Un drame dans un moulin à Saint-Martin d'Hardinghem.*
— *Les Bandits d'Hazebrouck.*

NOS PRIMES

Réclamer à tous les dépositaires et vendeurs du *Progrès du Nord* et de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* :

1° **La Cuisine de Madelon.**
2° **Le médecin à la maison.**
3° **Le jardinier des Villes et des Campagnes.**
4° **Le Vétérinaire des Villes et des Campagnes.**

Ces magnifiques volumes cartonnés de **400 pages**, reliés dos toile, du prix de **3 fr. 50**, sont abandonnés chacun pour **1 fr. 15** aux lecteurs du *Progrès du Nord* et de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* qui se présenteront chez les dépositaires, munis du numéro du jour de ce journal.

Le nombre de ces primes étant limité, demandez les de suite à vos vendeurs.

OPINIONS

DIALOGUES DE VILLE

La scène se passe au Presbytère qui doit être prochainement loué, dans les formes, à M. le doyen Eteuthère, ce qui lui permettra de donner l'asile, le couvert et les directions dans la vie dévote et la carrière ecclésiastique à deux vicaires, les abbés Simplice et Simplet.

Celui-ci a obtenu une courte vacance, un petit congé qu'il passera au milieu des siens, breves cultivateurs, dans un village peu éloigné.

Reste Simplice.

M. le doyen paraît de méchante humeur et n'a pas desserré les dents, sauf pour manger et pour boire, pendant tout le déjeuner.

Le café bouché, il s'assied dans son fauteuil, et nous avoue le regret de constater que c'est un fauteuil Voltaire, et, brusquement, interpelle l'abbé Simplice.

— Vous avez donc assisté à cette conférence, au Théâtre, sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

— Mais oui, Monsieur le doyen, et vous me l'aviez demandé.

— Très bien, et je vous avais demandé aussi de me rendre un compte exact de tout ce que vous verriez et entendiez. Je vous écoute. Qui avez-vous remarqué ?

Ici Simplice fait à son supérieur une longue énumération de personnalités notables et autres qui assistaient à la réunion.

— En somme, dit M. le doyen, beaucoup plus de mécréants que de fidèles !

— Mais c'est naturel. A vos sermons se pressent beaucoup plus de mécréants que de fidèles, et les premiers vous les convertissez.

— Non, par ta mérite de nos humbles efforts, mais par la grâce divine.

— Et l'orateur, avait-il du talent ? Par exemple, en me prenant comme type de comparaison...

— Oui, un certain talent, de l'aplomb, de la facilité, mais...

— Passons ! Qu'avez-vous remarqué dans son discours ?

— De l'érudition. Il a cité les opinions de Fénelon, de Bossuet...

— Ah ! Fénelon, un doux rêveur. Nous ne sommes pas à Salente. Quant à Bossuet, qui serait sans doute hérétique aujourd'hui, et qui, d'ailleurs, s'est repenti...

— Il en a cité d'autres, des contemporains : Montalembert.

— Pourquoi pas Lamennais !

— Et de nos jours les abbés Hemmer, Lemire.

— Lemire ! Ne me parlez pas de lui ! C'est un député, et partisan des quinze mille francs.

— Ce qui m'a frappé, c'est la critique du Concordat. Cet homme a montré que l'accord entre Pie VII et Bonaparte s'était fait sur le dos du bas clergé...

— Il n'y a pas de huit clergé et de bas clergé, mais le clergé, comme un seul corps et une seule âme soumis au Pape.

Avec le Concordat, l'Etat s'immobilise.

— Mais nous ?

— Il ne s'agit pas de vous.

— Le chef de l'Etat nommait les évêques, « les prélats violets », soumis à l'obligation de résidence, ne pouvant correspondre librement avec Rome, ne pouvant s'absenter.

Aujourd'hui, non ! Saint-Père nomme les prélats qui s'assemblent et délibèrent librement...

— Elle est jolie, leur liberté, sans traitements, sans évêchés, séminaires, presbytères ; nous sommes dépouillés des biens de l'Eglise.

— Parce que le Pape a refusé les Associations cultuelles. Nous conservons les pensions et allocations.

— Ah ! Simplice ! Je vois que j'ai eu tort de vous envoyer en ce lieu de perdition, et que vous en revenez perverti.

— Nullement.

— Avez-vous interrompu, au moins, et protesté, comme je vous en avais donné l'ordre, comme c'était convenu.

— Oui, oui, quand le conférencier a reproché aux catholiques leurs manifestations à l'Eglise dite apostolique, française de la rue Legendre.

— Ah !

— Mais l'auditoire s'est soulevé contre nous. On a crié : A la tribune ! L'orateur a conquis le silence, et je me suis réservé pour le fin.

— Oui, attendons cette fin. Vous vous êtes recueilli, vous vous êtes préparé à répondre à ce sectaire, vous avez fait le petit discours dont je vous avais donné le canevas ?

— Je suis monté, en effet, à cette tribune.

— Je sais. Et vous vous êtes troublé. Vous avez serré la main d'un excommunié, une main que vous deviez repousser avec horreur !

— Je voulais me concilier les faveurs de l'auditoire, d'un auditoire si mal disposé pour nous. J'ai dit que j'étais un humble enfant du peuple, un citoyen libre, et que je voulais avec tous les bons citoyens l'indépendance de l'Eglise et l'indépendance de l'Etat...

— C'est du Fénelon ! Vous vous êtes engagé dans les sentiers de Salente. On vous a applaudi, et vous avez perdu la tête.

— Hélas !

— Au lieu de protester, vous avez remercié. Vous avez oublié les instructions de vos supérieurs. Vous avez commis le péché d'orgueil.

— Oh !

— Laisser ces rêves de liberté. L'Eglise tient son autorité de Dieu lui-même. Elle n'est libre que lorsqu'elle est riche et qu'elle commande. Du Concordat, il ne restait que les obligations de l'Etat, ne l'oubliez pas. Leur Séparation est une œuvre diabolique, condamnée par le *Syllabus* et par les Encycliques. Vous n'avez pas le droit d'avoir une opinion différente.

Simplice. — Ah ! que ne suis-je député !

— Ne murmurez pas. Vous avez commis une maladresse. C'est une grosse faute. Humiliez-vous. Vous jeunerez et ferez pénitence. J'y tiendrai le main.

Maxime LECOMTE,
sénateur du Nord.

La Politique

Je ne connais rien de plus triste que le spectacle qui nous est offert en ce moment par les généraux russes, qui se déchirent avec violence sous les yeux du public européen, s'accusant de lâcheté, d'impérities ou de trahison, et s'imputant réciproquement toutes les fautes commises au cours de la campagne de Mandchourie.

Le généralissime Kouropatkine a commencé. Dans un gros ouvrage de quatre volumes, il a raconté comment toutes ses combinaisons, ses offensives, ses conceptions stratégiques, ont été annihilées par la désobéissance ou l'inintelligence des généraux placés sous ses ordres.

C'est ainsi que nous apprenons par lui que telle manœuvre, qu'on nous donnait comme un trait d'audace et de génie, ne consistait en réalité qu'une sottise, imputable à la légèreté, à la vanité, de tel ou tel commandant de corps, demeuré sourd aux instructions de son chef.

Les accusés se défendent et deviennent à leur tour accusateurs. Ils dénoncent l'immobilisme de Kouropatkine, son incapacité, son impuissance dans l'organisation de l'attaque, sa frayeur constante de ne pouvoir reculer assez loin. Sans doute, ils exagèrent. Mais de l'avis de tous les hommes compétents, le généralissime fit preuve à Liao-Yang d'une inertie sans laquelle la bataille eût été gagnée, — ce qui eût changé du tout au tout l'avenir de la campagne.

Aujourd'hui, c'est sur Port-Arthur que notre attention se trouve ramenée par les révélations du général Smyrnoff, qui reproche au héros « Stœssel d'avoir remis la place aux Japonais alors qu'elle pouvait tenir encore pendant au moins six semaines. » Il a, dit-il, commis ainsi un acte de trahison, qui a entraîné le désastre de Moukden, en permettant la jonction de toutes les forces ennemies. » Et les détails abondent, précis et honteux.

Tout cela est lamentable. Pourtant, une leçon se dégage de ces incidents. Ils nous apprennent à nous méfier des enthousiasmes prématurés, des héroïsmes célébrés avec autant de complaisance que de fracas, et de ce parti-pris avec lequel, pendant des mois et des mois, on s'est efforcé de dénaturer le véritable aspect des faits et des choses.

Henry JAGOT.

Nouvelle à la Main

A l'école. Le maître interroge :

— Pouvez-vous me citer en exemple un animal vertueux qui n'ait pas de queue ?

— Oui, monsieur, dit un élève... mon grand-père.

A LA CHAMBRE

LE BANDITISME DANS LE NORD

M. Henri Cochin interpelle le Ministre de l'Intérieur sur l'insécurité dans la région du Nord. — MM. Georges Berry et Monsservin montrent l'impuissance de la police en général Reponse de M. Clemenceau

LA SÉANCE

La Chambre, présidée par **M. Rabier**, approuva sans débat, après en avoir prononcé l'urgence, un arrangement signé le 9 juin 1906 entre la France et l'Italie concernant la réparation des dommages résultant des accidents de travail.

La question des Vins

M. Bourrat dépose deux projets de résolution dont il réclame l'urgence et la discussion immédiate.

Le premier invite le ministre des Travaux publics à négocier avec les sept grands réseaux de chemin de fer, pour obtenir, en ce qui concerne le transport des vins, des abaissements de tarifs analogues à ceux dont bénéficient certaines denrées agricoles.

Le deuxième invite le ministre des Affaires étrangères à ouvrir des négociations avec les gouvernements étrangers en vue d'obtenir l'abaissement des droits de douane sur les vins.

M. Lestes. — Je n'ai pas besoin de dire que nous approuvons les motions de M. Bourrat dans l'intérêt des régions viticoles.

Mais je regrette qu'il ait cru devoir dire qu'un besoin il s'intéressait aux industriels du Nord contre les bouilleurs de cru.

Déjà une première fois, mes amis et moi avons tâché de en lancer dans cette communauté ; leurs électeurs les ont rappelés à l'ordre.

Au moment où l'union s'impose la plus vivement entre les représentants du Midi viticole pour le bien commun, l'instant est mal choisi pour prêcher la division.

M. Bourrat. — Peu nous importe. Nous prendrons tous les moyens pour que nos régions puissent vendre leurs vins à un taux rémunérateur.

M. Paul Beauregard. — Le sujet dont il s'agit est très intéressant ; mais il faut bien nous rendre compte que nous ne pouvons obtenir des conditions meilleures des pays étrangers si nous ne leur apportons pas des offres d'avantages nouveaux.

M. Barthou, ministre des travaux publics. — Le gouvernement ne fait pas opposition à la déclaration d'urgence.

L'urgence est prononcé et les deux projets de résolution adoptés.

LE BANDITISME DANS LE NORD

Discours de M. Henry Cochin

M. Henry Cochin a la parole pour une question au ministre de l'intérieur au sujet du banditisme qui jette la terreur dans la région du Nord.

Depuis 15 jours surtout, des bandes de malfaiteurs pillent, volent et épouvantent les populations, notamment des arrondissements de Béthune et d'Hazebrouck.

A l'extrême gauche. — Ce sont les mêmes qui faisaient les manifestations des inventaires.

M. Lesies. — Dites tout de suite que c'est le père Dulac qui est à la tête de ces Cartouches.

M. Henry Cochin. — En plusieurs localités, des vieillards, des femmes mêmes ont été assiégés dans leurs maisons, malmenés et dépouillés.

Il y a quelques jours, à Saint-Pierre-Brouck, commune dont je suis maire, une vieille femme a été assiégée au lendemain du jour où elle venait de toucher une somme de 1.600 francs. Les bandits n'ayant trouvé que 1.300 francs, l'ont mise en demeure, sous menace de mort, de leur dire où se trouvait le reste de la somme.

Il est manifeste, tout le monde le reconnaît, qu'on se trouve en face de véritables bandes organisées.

Il y a diverses mesures à prendre, et tout d'abord des mesures de répression immédiate en vue de surveiller et d'arrêter les malandrins qui se livrent à ces vols de lapins, de poules, etc., qu'on regarde comme insignifiants en soi, et qui ont pourtant une gravité, en raison de ce qu'ils se commettent la nuit avec effraction et que leurs auteurs sont prêts à ne reculer devant rien.

Notre système de défense publique est arrhalgique ; les gendarmes sont surtout employés comme facteurs pour le transport des ordres des bureaux de recrutement.

D'autres mesures plus générales s'imposent, notamment en raison du voisinage de la frontière, frontière purement idéale, qui permet aux malfaiteurs de passer alternativement de France en Belgique et en Belgique en France, et d'échapper ainsi au châtiment.

Il y aurait lieu, le gouvernement le pensera sans doute, de s'entendre à cet égard avec nos voisins, pour renforcer la police des deux côtés de la frontière.

S'il faut de l'argent pour cela, personne ne la lui refusera, car il y va de la sécurité dans toute la vaste région du Nord.

L'insécurité est générale

M. Clémenceau. — C'est le renforcement de notre police judiciaire qu'il faudrait dans toute la France.

M. G. Berry demande à soulever une question analogue au sujet de l'insécurité dans les banlieues de Paris et dans Paris.

M. Rabier, président. — Il faut d'abord, aux termes du règlement, que le premier incident soit clos.

M. Clémenceau. — Je pourrai répondre à M. Cochin en même temps qu'aux autres orateurs.

M. Berg demande à interpeller sur l'insécurité dans les villes et les campagnes. Il cède son tour de parole à M. Berry.

M. Georges Berry. — Depuis le 1er janvier, en cinquante-huit jours, il y a eu à Paris 88 assassinats ou tentatives d'assassinats, dont un bon nombre commises presque en plein jour.

J'ai vu, à 10 heures du soir, un ingénieur frappé de deux coups de couteau.

Les agents de police n'y échappent pas plus que les autres. Les enfants y sont particulièrement exposés.

Boulevard des Italiens, un magasin de bijouterie ayant dû dévaliser après que la glace en avait été coupée, la police veilla trois jours. Le quatrième jour, dès qu'elle eut disparu, un autre magasin voisin a été pillé à son tour.

Dans le quartier d'Auteuil, douze maisons ont été dévalisées en douze jours et les journaux ont dit comment notre ancien collègue de la Meyerne, M. Meurey, a failli être victime des opéchés surpris par lui.

Tout près de là, c'est un perroquet qui, en appelant au secours (Rires), a mis la bande en fuite.

M. G. Berry. — Notre police est mal organisée. Tout, ou à peu près, est à changer. Ce n'est pas seulement quand le mal est commis et le crime accompli que les malfaiteurs doivent être mis dans l'impuissance de nuire.

Dans le quartier de l'Opéra, depuis que les négociants ont organisé un service de veilleurs de nuit, le public respire un peu.

Pourquoi le gouvernement n'étendrait-il pas ce système, puisque c'est le nuit, plus encore que le jour, que le citoyen a besoin d'être assuré ?

M. Monsservin. — Dans la ville que je représente, quelques hommes sont tombés sous les coups de malfaiteurs, sûrs d'une impunité qu'on les assure en haut lieu, se livrent à tous les désordres, pillent, volent et malmènent à discrétion les citoyens.

Un jeune homme de dix-neuf ans, du séminaire des missions étrangères, venu à Rodez pour voir son père malade, a été attaqué par eux.

Ses agresseurs, alors qu'on avait constaté qu'il portait 18 blessures, ont été traduits devant le tribunal des flagrants délits et condamnés à trois jours de prison avec sursis, et le président a dit qu'il avait eu tort de se défendre.

Deux voisinages, un garde champêtre, condamné pour vol, invité par son maire à lui remettre le produit de son vol, s'y est refusé. Le maire a vainement réclamé sa révocation et le préfet a même dit au maire : « C'est vous que je vais révoquer. » (Exclamations).

M. Lemire appuie les observations qui ont été portées par M. Henry Cochin.

C'est parce que les bandits sont devenus trop nombreux, qu'on a découvert l'organisation de la bande. Aujourd'hui, beaucoup d'entre eux sont heureusement entre les mains de la justice. Mais leur arrestation n'a pas mis fin aux vols et aux brigandages. Je demande au président du conseil de renforcer la police locale et de faire que la justice soit plus prompte et plus expéditive. (Applaudissements).

M. Clémenceau à la tribune

Le Président du Conseil. — Je remercie les interpellateurs d'avoir porté à la tribune une question qui doit appeler l'attention du Parlement et du pays tout entier. Je ferai observer tout d'abord que je n'ai pas attendu cette interpellation pour signaler la situation qui nous était faite en matière de police judiciaire.

L'enquête que j'ai commencée sera achevée dans quelques jours. J'ai prêt certaines résolutions. Tout d'abord je me suis aperçu que la police judiciaire n'occupait qu'une place insuffisante dans les préoccupations de la Sûreté générale. J'ai nommé à la tête de ce service, un professionnel, M. Hennion, qui inspire confiance à tous les citoyens. (Très bien).

Il est animé d'intentions réformatrices sérieuses, et déjà il a commencé son œuvre. En ce qui touche les faits qui se sont passés dans le Nord, je suis obligé de confirmer à cet égard ce qu'a dit M. Cochin.

Le gouvernement a institué une brigade mobile qui sait de telle sorte que le plus grand nombre des coupables se trouvent actuellement sous les verrous. A la tête de cette brigade, j'ai nommé M. Cédille, chef de la Sûreté de Lyon, homme laborieux, distingué et sûr, que toute la population de Lyon regrette de voir partir. (Très bien).

M. Collard. — C'est vrai !

Je l'ai fait dans l'intérêt général ; d'autre part, la suppression de deux bureaux à la Sûreté générale va me permettre d'organiser un service qui n'existait pas, chose étrange il n'y avait pas d'archives, il n'y avait pas de fiches. (Interruptions à droite).

Il ne faut pas croire que les faits signalés par M. Cochin et par M. Georges Berry se se produisent que dans le Nord et à Paris. La Chambre comprendra que je n'entre pas dans tous les détails de la réorganisation projetée, mais on ne saurait arriver à des résultats satisfaisants sans beaucoup d'argent. Il faudra augmenter le nombre des gendarmes, payer davantage les gardes républicains, etc., etc. Le crédit ne s'élèvera pas à moins de 1.000.000 ou 1.200.000 francs.

Il y a des sacrifices indispensables à consentir que nous devons tous nous reprocher de ne pas avoir fait plus tôt, afin de mettre les organes de répression en harmonie avec les complications chaque jour croissantes de la vie sociale.

Enfin, M. Henry Cochin m'a demandé de nous entendre avec le gouvernement belge pour le sûreté de la frontière.

Des négociations en ce sens seront engagées à bref délai. (Très bien).

M. Henry Cochin. — Ces déclarations seront entendues avec la plus grande satisfaction par les populations au nom desquelles j'ai parlé.

Le Président du Conseil. — Le Préfet du Nord s'est déjà occupé de mesures importantes prises d'accord avec les conseils municipaux. Il y a lieu d'espérer que dans un très bref délai, le Nord sera nettoyé. (Très bien).

M. Henry Cochin. — Je vous remercie de ces paroles dont je prends acte avec un vif plaisir.

M. le Président du Conseil. — Je crois avoir démontré par des faits et des actes que le gouvernement est complètement d'accord avec les honorables interpellateurs. Les faits apportés à cette tribune ne sont que trop exacts. Ils avaient attiré l'attention du gouvernement, qui a déjà pris des mesures pour les réprimer. La réorganisation de la police est commencée. Des brigades mobiles ont été créées et seront prochainement renforcées. Nous avons de plus l'intention de nous entendre avec les départements et les communes. Nous ne poursuivons pas d'autre but que de punir les malfaiteurs. Je suis convaincu que sur ce point, nous aurons l'unanimité de cette Chambre. (Vifs applaudissements).

Vote de l'ordre du jour pur et simple

Les ordres du jour étant retirés, l'ordre du jour pur et simple, accepté par le Gouvernement est adopté à mains levées.

Une élection à La Réunion

On aborde la discussion des opérations électorales de La Réunion.

M. Carnaud combat les conclusions du bureau et par suite l'élection de M. Gasparin.

M. Carnaud affirme que des fraudes multiples ont été commises et demande, avec quelques dépositions à l'appui, l'annulation de l'élection, qu'il prétend due à la corruption des électeurs. « Certains électeurs dit-il, voteront jusqu'à 6 fois. (Bruit). La Chambre ne peut sanctionner une élection aussi suspecte. » (Bruit).

M. Sever vient protester contre une interpellation lancée par M. Charles Benoist parlant contre la représentation coloniale. (Applaudissements nombreux).

M. Charles Benoist. — Nous instituerons un grand débat. (Bruit, protestations).

M. Carpot, rapporteur, apporte l'affirmation de le validation de l'élection. Il ajoute que M. Gasparin a obtenu 9.000 voix et son concurrent 400 voix. (Hilarité). Il réclame le clôture. On crie : « Aux voix », et les mêlées d'un bruit intense l'orateur termine en demandant la validation de l'élection de la Réunion

M. Chenavas, lui unesi, proteste contre l'élection de M. Gasparin dont il demande l'invalidation. (Applaudissements divers).

M. Gasparin vient exposer les conditions dans lesquelles il a fait son élection en 1 jours. Il rejette toute accusation de fraude sur ses adversaires, et il le fait très énergiquement, malgré les protestations de **MM. Carnaud et Chenavas**, qui demandent l'avis des ministres (Applaudissements, bruit prolongé)

M. Rabier. — Le ministre des colonies vous déclare qu'il ne veut pas vous répondre. (Applaudissements mouvements divers)

La discussion est close au milieu du bruit.

L'invalidation demandée par **MM. Carnaud et Chenavas** est repoussée par 304 voix contre 143 sur 447.

En conséquence, M. Gasparin est admis

Le Président règle l'ordre du jour. Après quelques observations de **MM. Thery, Chaslaney, Ch. Benoist**, l'ordre du jour est maintenu.

La séance est renvoyée à vendredi à 2 heures.

Après la séance

Pendant la séance d'aujourd'hui, M. Chenavas, protestant contre l'élection de M. Gasparin, a prononcé des paroles qui ont semblé blessantes à M. Lockroy. Celui-ci lui a envoyé ses témoins.

M. Chenavas a déclaré qu'il n'avait voulu en aucune façon blesser M. Lockroy et qu'il ne demandait qu'à lui serrer la main.

L'incident fut donc aussitôt clos.

La discussion de l'élection de M. Gasparin a donné lieu à un nouvel incident.

Des mots très vifs ont été échangés entre MM. Gasparin et Carnaud, en fin de séance, à la suite desquels M. Gasparin a envoyé ses témoins à M. Carnaud. Ce sont MM. Fièvet et Durre, députés du Nord, qui immédiatement ont cherché à se mettre en rapport avec M. Carnaud.

Nouvelles Parlementaires

Le repos hebdomadaire

Paris, 28 février.

Les délégués du groupe radical-socialiste se sont réunis pour élaborer le texte de l'ordre du jour qui servira de sanction aux débats de vendredi sur le repos hebdomadaire.

Cet ordre du jour porte sur trois points :

1° Il affirmera l'excellence des principes de la loi et la confiance dans le gouvernement.

2° La nécessité de l'application de la loi, sans rigueur ni brutalité et avec une certaine souplesse.

3° La nécessité d'apporter certaines modifications de détail, notamment dans les dérogations.

Les délégués du groupe radical-socialiste viendront à une réunion vendredi matin avec les délégués du groupe de la gauche radicale pour d'entendre définitivement sur le texte de l'ordre du jour.

Le munopole des jeux

M. Lucien Millevoye, député, vient d'adresser à M. Cailleux, ministre des Finances, la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous interpeller sur les mesures que votre administration a prises ou compte prendre pour déterminer les ressources financières représentant les majoritées de l'Etat dans l'organisation de la caisse des retraites ouvrières.

Je vous prie de vouloir bien faire connaître à la Chambre quelles disponibilités pourraient procurer en effet, soit l'établissement du monopole des jeux, soit leur mise en adjudication publique avec cautionnement obligatoire.

Conseil de Cabinet

Paris, 28 février.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

Les papiers de M. Montagnini

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a fait connaître les conditions dans lesquelles s'est effectuée la prise de possession des archives de l'ancienne nonciature à Paris, par l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie.

La situation au Maroc

M. Pichon a renseigné ensuite le Conseil sur l'état des affaires extérieures en cours et notamment sur la situation au Maroc.

Il a annoncé qu'un accord complet s'était établi avec l'Espagne pour l'organisation de la police mixte à Tanger et à Casa-Blanca.

Les associations de fonctionnaires

Le Conseil a commencé l'examen du projet concernant les statuts des fonctionnaires. Les ministres ont procédé à un échange de vues sur les conditions juridiques, politiques et sociales de ce projet, dont l'étude devra poursuivie dans une réunion qui a été fixée à mardi matin.

***

Le projet attribue aux fonctionnaires, dans des conditions à déterminer, le droit de s'associer en vue de la défense de leurs intérêts. Toutefois, le droit de grève est complètement refusé aux fonctionnaires.

Le Conseil a chargé quatre de ses membres, MM. Guyot-Dessaigne, Briand, Barthou et Cailleux, de procéder à une revision de certains des articles du projet.

Un démenti de M. Briand

Les journaux ont publié une information d'après laquelle M. Briand, ministre de l'Instruction publique, aurait saisi le Conseil des ministres d'un nouveau projet de législation sur les cultes. M. Briand déclare cette information absolument inexacte.

LES HÉROS DE LA MER

Cinq marins français sauvent un équipage anglais

De New-York à Marseille — La tempête à Terre-Neuve — Dramatique sauvetage d'un équipage anglais

Marseille, 28 février.

Un événement des plus dramatiques a marqué la traversée du paquebot « Roma », commandant Pavy, de la Compagnie Cyprien Fabre, arrivé de New-York, au cours de la nuit d'avant-hier. Le « Roma » a sauvé six matelots anglais d'une mort certaine, et les a ramenés à Marseille, d'où ils vont être rapatriés par les soins du consul d'Angleterre dans notre ville. Voici, notée au courant du récit du commandant Pavy, les diverses péripéties de cet événement de mer :

Dans la tourmente

Le « Roma » partit de New-York le 16 février et avait, [illegible] milieu d'une série de coups de vent qui fatiguèrent beaucoup l'équipage et le navire. Mais le « Roma » est solide et les marins français ne boudent pas à la besogne, tout marcha à merveille et on n'eut à déplorer que de rares et peu importantes avaries. Le 17, on franchit le Gulf-Stream et, dans la nuit du 18, une tempête violente s'abattit sur la « Roma » qui marchait lentement au milieu des éléments déchaînés. Tout à coup, vers 1 heure du matin, l'officier de quart, debout à son poste, vit monter dans le noir des feux, signaux de détresse bien connus des marins. Un navire, qu'on n'apercevait que vaguement et grâce aux reflets des pièces d'artifice, apparaissait, ballotté par les lames, non loin du « Roma ». L'officier fit immédiatement prévenir le commandant Pavy qui ne tardait pas à monter sur la passerelle. Les signaux d'appel au secours indiquaient que le navire en péril était avec une voie d'eau, et qu'il était dépourvu de canots.

— Nous coulons !... Sauvez-nous !... disaient les signaux ; et, en effet, on pouvait voir que le navire était très bas et que les vagues en balayaient le pont.

— On y va ! répondirent les signaux du « Roma », nous ne vous abandonnons pas, mais pouvez-vous attendre le jour ?... La mer est périlleuse...

Sur la réponse affirmative qui parvint du navire, le « Roma » fit « des ronds dans l'eau » — comme disent les marins, pour indiquer qu'on ne s'éloigne point d'un endroit déterminé — et on attendit l'aube. A 7 heures, aile apparut, hélaïas et louche, mais le vent et la mer demeurèrent mauvais.

Emouvant sauvetage

Le commandant Pavy fit mettre une baleinière à la mer et désigna le lieutenant Bouillé pour la commander ; puis fit appel aux matelots de bonne volonté : tous les hommes de l'équipage se livrèrent, et il fallut faire un choix parmi eux ; quatre des plus solides, pourvus du meilleur sang-froid, furent nommés ; et bientôt les quatre rameurs étaient à leur poste, avirons haut, près du lieutenant bouillé, qui se plaça au gouvernail.

La baleinière déborda ; un peu lourde, elle portait quelques provisions, des barils d'huile, elle n'avançait pas vite. La frêle coquille de noix eut bien des difficultés pour atteindre le voilier, mais, grâce à un « soquaqa » sérieux, au flaga de l'huile, et après une heure d'efforts, elle arrivait dans les eaux du navire, dont le bordage tremblait à chaque remous. L'embarquement des naufragés fut périlleux, et plus difficile encore le retour vers le « Roma ». La baleinière emportait, en effet, onze existences humaines, l'équipage du voilier comprenait six hommes. Enfin, à midi, sauveteurs et naufragés étaient sur le « Roma », laissant le navire abandonné à son triste sort ; il n'en pas dû flotter longtemps. Un moment après, le « Roma » reprenait sa route vers l'Europe.

Après les premiers soins donnés aux naufragés, le commandant Pavy demanda des détails au capitaine du voilier perdu.

C'était la trois-mâts barque « Lucyle », du port de Terre-Neuve, commandé par Joseph Marshall, et battant pavillon anglais. La « Lucyle » avait quitté Terre-Neuve, le 9 février, avec un chargement de morues pour Pernambuco. Dès le lendemain, le trois-mâts fut assailli par une tempête et [illegible] qu'il fut sauvé par miracle et [illegible] cations furent enlevées. La [illegible] calmer une voie d'eau se [illegible]